

sans réserve les paysages accidentés de la Haute-Cornouaille. Les monuments leur furent présentés par MM. Couffon, Merlet et Waquet. Ils visitèrent la gracieuse église de Plourach, son vieux porche bordé de statues d'apôtres et son calice de vermeil de 1645, puis la chapelle de Saint-Gildas en Carnoët, délicieusement située près d'une colline fortifiée d'où la vue est immense. Une discussion s'y engagea sur les difficultés toujours plus grandes d'entretenir les chapelles. On se rendit ensuite à Saint-Herbot en Plonevez-du-Faou qui est aujourd'hui une église paroissiale. Son chancel sculpté, ses verrières, enfin le monument lui-même retinrent longuement les visiteurs.

Après le déjeuner à l'Hôtel du Lac au Huelgoat, on continua les visites d'églises par celles de Poullaouen, de Carhaix, de Plouguer et de Locarn. A Locarn, le recteur eut à cœur de faire sonner la roue à carillon, tout en nous montrant les reliquaires d'argent et la croix processionnelle.

Nous nous sommes ensuite rendus au manoir de Rosviliou en Duault où habita le chevalier de Langlé, second de Lapérouse. M<sup>me</sup> de Planhol nous fit les honneurs de cette belle demeure, à la sobre façade classique, si isolée dans une campagne sauvage que bien peu de congressistes parvinrent jusqu'à Saint-Servais qui était en principe la dernière station du programme.

H.-F. B.

## COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Stéphan STROWSKI. — *Les Bretons, essai de psychologie et de caractérologie provinciale.* — Rennes, Plihon, 1952. In-8°, 475 pages.

Cet ouvrage est d'une rare qualité parce que son auteur est d'une rare compétence. Docteur en droit, il a, comme avocat, hanté la procédure et les litiges entre plaideurs ou, comme historien, scruté des institutions séculaires ; agrégé de philosophie il est initié aux interrogations que posent la nature et la mission de l'homme, aux généralisations qui s'essaient à y répondre ; normalien de Paris, il s'est tenu

en contact avec les plus grands esprits de son temps ; fils d'une Bretonne il s'est tant affectionné à sa patrie maternelle qu'il a constamment refusé de la quitter et qu'au soir d'une carrière généreuse il apporte au public un livre plein de pensée et de tendresse.

M. Strowski a cherché à définir le caractère breton. Il l'examine d'abord d'après les témoignages les plus éloquents de son passé : sa langue ; sa religion ; les manifestations populaires du sentiment religieux, culte de la mort, culte des pauvres, culte des saints, et ce même sentiment, chez les grands écrivains, Chateaubriand, Lamennais, Renan. Il interroge le droit, l'esprit de la très ancienne coutume et de trois institutions caractéristiques, deux d'entre elles révélant l'intensité du sens communautaire familial et destinées à couper court à ses extensions abusives : le fin port et les appropriations par bannies ; une autre, fractionnant le droit de propriété en vue d'encourager le défrichement du sol : c'est le domaine congéable.

Les linéaments du caractère breton commençant à se dessiner, l'auteur cherche les causes qui ont exercé leur influence sur sa formation. Sera-t-il expliqué par l'anthropologie et la forme des crânes préhistoriques ? Par la géographie et le climat humide et tempéré, les forêts, les talus tailladant les champs ? Par l'anthropogéographie, les bienfaits de la mer et les bienfaits de la terre, chacun engendrant des allures de vie différentes ? La sociologie, la démographie, la division de la propriété en disent-elles davantage ? L'histoire et cet événement capital que fut l'immigration de tout un peuple descendant les Iles Britanniques vers l'Armorique, en donneront-ils la clef ? La trouvera-t-on dans les facteurs psychologiques et l'impulsion partagée de l'imagination, du sentiment et de la volonté ? Ce caractère breton décrit peu à peu, avec de plus en plus de sûreté, M. Strowski l'étudie à l'œuvre dans les manifestations de son activité présente, dans la vie de l'agriculture, de l'industrie, de la pêche, et, d'autre part, dans la littérature de langue bretonne et de langue française, dans les arts majeurs et mineurs, sans oublier les coiffes et les binious.

Mon très sec schéma rend mal compte de l'examen encyclopédique auquel M. Strowski soumet l'activité bretonne. Qu'on ne craigne pas que cette revue ne soit hâtive, super-

ficielle, banale ! Tout au contraire on aimera à relire tant de pages où une information fort étendue est élaborée par un esprit armé d'expérience et de réflexion. Tous ceux qui écriront sur la Bretagne y puiseront utilement. L'omission de quelques livres récents ne semble pas en ébranler les conclusions.

Après tant de coups de pinceau appliqués en chaque chapitre, le portrait du Breton apparaît en pied : le Breton est un « émotif-actif-secondaire », il n'est pas un penseur, un abstracteur, c'est un sensible, c'est ensuite un travailleur mais à moteur lent. Tels sont ses traits essentiels mais que j'énonce brutalement. Dans les pages de M. Strowski se verront les multiples touches qui complètent le tracé, les nuances variées qui l'assouplissent. L'auteur ne prononce pas le mot de timidité, ni celui d'orgueil, ni celui de grégaire (sinon pour l'écartier), souvent entrés dans la description du Breton, il les tient pour inadéquats. Il est remarquable aussi que le goût du lucre, l'appât du gain n'apparaissent qu'au second plan et soient exclus du nombre des mobiles principaux qui dictent les gestes des Bretons.

Sans doute ce livre provoquera-t-il quelques réponses. Nul en tout cas ne pourra le traiter à la légère car il repose sur une méditation prolongée, attentive, amoureuse et d'une sincérité éclatante (1). B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Maurice LE LANNOU. *Géographie de la Bretagne*. Tome II, Economie et population, avec la collaboration de Pierre Flatrès... — Rennes, Plihon, 1952. In-8°, 466 p., fig., pl. et cartes.

Nous avons signalé l'apparition du premier tome de cet ouvrage qui faisait belle la part de l'Histoire. En effet, parmi les « conditions géographiques générales » les « conditions historiques [et préhistoriques] de l'installation humaine » occupaient près de la moitié du livre. Main-

(1) Les historiens ne souscriront pas absolument à cette affirmation que les États de Bretagne « émanaient de la population ». Les brefs de sûreté, cette assurance contre le droit de bris, si accablant pour les naufragés, remontent très au-delà du xiv<sup>e</sup> siècle et, si je ne me trompe, au xii<sup>e</sup>. Quelques coquilles : l'une (p. 38) fait naître les Petites Sœurs des Pauvres à Saint-Brieuc (lire : Saint-Servan), l'autre (p. 469) écrit *décentralisation* là où il faudrait *centralisation*.